

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 15

Absent(s) : 11

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 5

Votants : 21

- dont « pour » : 21

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le 1er juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BARNEAUD Christophe, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

ABSENTE : Mme MATTERA Wendy

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

N° ordre : 21**Délibération n°2022/113****OBJET : DECLARATION D'INTENTION PORTANT SUR LE PROJET DE STRATEGIE TERRITORIALE POUR LA PREVENTION DES RISQUES EN MONTAGNE – STEPRIM D'INTENTION**

En 2019, le ministère de la Transition Ecologique a lancé un appel à projet intitulé Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STEPRIM).

Cet appel à projet répond à un besoin de mieux territorialiser la gestion des risques en montagne dans une approche multirisque, multi-acteur, collégiale et partenariale, avec l'Etat, les élus locaux, la société civile et l'ensemble des acteurs du territoire.

La stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne est accompagnée d'un programme d'actions cohérent et hiérarchisé, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'appel à projet se décomposera en deux phases :

- Phase 1 : le STEPRIM d'intention (3 ans maximum sur des actions immatérielles),
- Phase 2 : le STEPRIM complet (3 ans maximum renouvelable 1 fois sur des actions matérielles).

La présente délibération concerne la phase STEPRIM d'intention et exprime la volonté de la CCVUSP de se positionner dans une stratégie multirisque et multi-acteur pour une gestion intégrée des risques naturels. Dans cette phase, seules les actions immatérielles peuvent être inscrites.

Le projet de STEPRIM d'intention s'inscrit dans la continuité du projet GIRN (Gestion Intégrée des Risques Naturels), initié en 2019 et qui prend fin en 2022.

Dans ce cadre, Madame la présidente rappelle que durant le dernier comité de pilotage de la GIRN en 2021, la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence a présenté l'appel à projet STEPRIM et que ces informations ont pu être communiquées aux membres de la commission GIRN lors des commissions du 18 octobre et 29 novembre 2021.

Cette présentation a retenu l'attention de l'ensemble des élus et acteurs du territoire. En effet, le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) est concerné par de nombreux aléas et il semble aujourd'hui primordial d'assurer une continuité des projets de la GIRN et d'établir une stratégie concertée à l'échelle intercommunale.

Chronologiquement, cette déclaration d'intention intervient en amont du dépôt de dossier de candidature de STEPRIM d'intention prévu pour fin 2022. Ce dossier comprendra un diagnostic de territoire et le programme concerté d'actions opérationnelles du projet en vue d'une labellisation par l'Etat dans les 5 à 6 mois suivant le dépôt. A noter que seul la labellisation STEPRIM d'intention permettra de percevoir le fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit fond Barnier). Les critères d'éligibilité en vigueur sont notamment de disposer d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit (40 % de financement) ou approuvé (50 % de financement) pour les communes.

A l'issue du dépôt du dossier de candidature, intervenant à la fin du projet GIRN, des moyens d'animations peuvent être financés par les services de l'Etat pour assurer la transition entre les deux appels à projet GIRN – STEPRIM.

La gouvernance du projet sera assurée par la CCVUSP, via une commission dédiée, composée de l'ensemble des maires du territoire. Un agent sera en charge de l'animation et du suivi. Enfin un comité technique et un comité de pilotage assureront le bon déroulement du projet et sa conformité face aux exigences attendues.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération 2017/230 du 28 septembre 2017 portant candidature de la CCVUSP au programme opérationnel interrégional du massif alpin (POIA) dans le cadre de la mise en place de la GIRN ;

VU sa délibération 2018/124 du 15 mai 2018 portant mise à jour du plan de financement de cette opération ;

VU sa délibération 2021/200 du 10 décembre 2021 portant sur la prolongation des financements de la GIRN au titre de la FNADT, de la Région SUD et du FEDER jusqu'au 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que le territoire de la vallée de l'Ubaye est hautement concerné par des problématiques de risques naturels (Inondation, inondation torrentielle, érosion torrentielle, chutes de blocs, mouvements de terrains, avalanches, feu de forêt, séisme) qu'il est nécessaire de les appréhender de manière globale ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de poursuivre la démarche de Gestion Intégrée des Risques Naturels sur le territoire de la CCVUSP notamment concernant les projets lancés dans le cadre de ce programme d'action, à travers un projet de STEPRIM d'intention ;

CONSIDERANT que, de ce projet de STEPRIM d'intention, découlera une démarche de STEPRIM complet comprenant des actions d'aménagements et de protection face aux risques naturels ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre d'une stratégie territoriale multirisque est une volonté territoriale partagée par l'ensemble des acteurs concernés ;

VU l'avis favorable de la commission « APN, sites naturels et gestion des risques naturels » réunie le 20 juin 2022 ;

Sur proposition de Jacques FORTOUL, Vice-Président,

Après délibéré,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à formaliser l'ensemble du dossier de candidature de STEPRIM d'intention auprès des services de la DREAL PACA pour un dépôt prévu en fin d'année 2022.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à rechercher l'ensemble des financements possibles pour mener à bien la réalisation du projet de STEPRIM d'intention.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à introduire les dossiers de demandes de subventions correspondants.
- **AUTORISE** Madame la présidente à signer tous les actes administratifs relatifs à la mise en œuvre de cette opération,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

